

# ROYAUME DU MAROC



Agence Marocaine de Sûreté  
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques

---

Compte-rendu :

**ONZIEME ET DERNIERE REUNION DU COMITE DE MISE A  
NIVEAU  
DU CADRE REGLEMENTAIRE DE SURETE ET DE SECURITE  
NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES  
-CCR-**

15 Juin 2021

AMSSNuR a tenu, le 15 Juin 2021 au ministère de l'énergie, des Mines et de l'Environnement, la onzième et dernière réunion du comité de mise à niveau du cadre réglementaire 'CCR'.

Sur invitation adressée par AMSSNuR, ont pris part à cette réunion les participants suivants :

Voir la liste de présence publié sur l'espace CCR

Monsieur T. Marfak, Chef département Sûreté Nucléaire et Gestion et des Déchets Radioactifs, a ouvert la réunion par un mot de remerciement aux différents départements ministériels et organismes publics qui se sont rendus disponibles pour assister à ladite réunion et pour avoir participé à l'enrichissement des textes réglementaires depuis l'initiation de la stratégie de mise à niveau du cadre réglementaire, stratégie approuvée par le conseil d'Administration de l'AMSSNuR.

M. Marfak a rappelé que cette réunion est consacrée à la revue des 12 projets suivants portant sur: **(1) Projet de Décret relatif à la protection physique des matières nucléaires et des installations et activités associées ; (2) Projet des Prescriptions techniques relatives à la protection physique des installations nucléaires et des matières nucléaires en utilisation et en entreposage (3) Projet des Prescriptions techniques relatives à la protection physique des matières nucléaires en cours du transport ; (4) Projet de Décret portant sur le processus d'autorisation relative à l'extraction et au traitement des minerais radioactifs ; (5) Projet d'Arrêté portant sur les modalités de transmission des résultats de surveillance dosimétrique individuelle ; (6) Projet d'Arrêté fixant les contrôles techniques de radioprotection et les contrôles de l'efficacité des moyens techniques de radioprotection, ainsi que les modalités de réalisation de ces contrôles ; (7) Projet des Prescriptions techniques portant sur le contenu minimal du rapport annuel des laboratoires agréés pour la mesure de l'activité volumique du radon dans l'air; (8) Projet d'Arrêté relatif à la maintenance et au contrôle de qualité des appareils ou sources de rayonnements ionisants à usage médical ; (9) Projet des Prescriptions techniques sur l'approche d'analyse déterministe applicable aux réacteurs de recherche ; (10) Projet d'Arrêté relatif au contenu et la forme du rapport définitif des réacteurs de recherche ; (11) Projet des Prescriptions techniques relatives au programme de maintenance des réacteurs de recherche ; (12) Projet des Prescriptions techniques relatives au programme de la gestion de vieillissement des réacteurs de recherche.**

## **I- PREMIERE, DEUXIEME et TROISIEME PARTIES : Présentation du Projet de Décret relatif à la protection physique des matières nucléaires et des installations et activités associées, du Projet des Prescriptions techniques relatives à la protection physique des installations nucléaires et des matières nucléaires en utilisation et en entreposage et du Projet des Prescriptions techniques relatives à la protection physique des matières nucléaires en cours du transport**

Conformément à l'ordre du jour, Monsieur Hicham Boaadia, ingénieur au département sécurité nucléaire et garanties, a présenté le projet du décret relatif à la protection physique des matières nucléaires et des installations et activités associées, où il a abordé les fondements juridiques de ce projet de décret, sa structure et son processus et étapes d'élaboration. Ensuite, il a présenté le projet des prescriptions techniques relatives à la protection physique des installations nucléaires et des matières nucléaires en utilisation et en entreposage et celui des prescriptions techniques relatives à la protection physique des matières nucléaires en cours du transport.

Il est à noter que ces projets de textes réglementaires relatifs à la protection physique des matières nucléaires et des installations et activités associées n'ont soulevé aucune question des membres du CCR présents lors de la réunion.

## **IV. Quatrième PARTIE : Présentation du Projet de décret relatif aux autorisations d'extraction et de traitement de l'uranium ou du thorium**

En passant aux textes relatifs à la sûreté radiologique et à la protection de l'environnement prévus à l'ordre du jour, Mme. Lamia FATHI, chef du service de surveillance radiologique de l'environnement, a pris la parole pour présenter le projet de décret relatif aux autorisations d'extraction et de traitement de l'uranium ou du thorium.

Après avoir rappelé le fondement de ce texte dans la Loi n° 142-12 ainsi que les références utilisées pour son élaboration ainsi que les principales étapes franchies pour aboutir à la version présentée du décret, Mme. FATHI a précisé que ce projet a été élaboré à la lumière des dispositions de la Loi n° 33-13 relative aux mines et de ses textes d'application en vue d'éviter tout chevauchement éventuel des textes.

Les principales dispositions du décret ont par la suite été présentées en mettant l'accent sur les exigences prévues afin de simplifier la procédure de demande d'autorisation auprès des deux instances concernées.

#### **V. Cinquième PARTIE : Présentation du Projet d'arrêté relatif aux modalités de transmission des résultats de surveillance dosimétrique individuelle**

Mme. FATHI est tout de suite passée à la présentation du projet d'arrêté relatif aux modalités de transmission des résultats de surveillance dosimétrique individuelle.

Dans sa présentation, Mme. FATHI a commencé par rappeler les dispositions du décret relatif aux agréments des organismes techniques qui renvoient vers cet arrêté. Les documents utilisés pour l'élaboration de l'arrêté ainsi que les étapes par lesquelles est passée son élaboration ont également été présentées.

Les dispositions prévues par l'arrêté relativement aux responsabilités des différents acteurs concernés par la surveillance dosimétrique, aux modalités d'accès au registre central des doses ainsi qu'à la procédure à suivre en cas de situation d'urgence ont toutes été présentées.

Cette présentation a suscité des commentaires et questions qui sont résumées dans la matrice ci-jointe. Les réponses apportées par AMSSNuR à ces demandes ont également été incluses dans cette matrice.

#### **VI. Sixième PARTIE : Présentation du Projet d'arrêté fixant les contrôles techniques de radioprotection et les contrôles de l'efficacité des moyens techniques de radioprotection ainsi que les modalités de réalisation de ces contrôles.**

Conformément aux points de l'ordre du jour, M. Mohamed JAFJAF, Chef de Service au sein du Département de Sûreté Radiologique et Protection de l'Environnement, a procédé à la présentation du projet d'arrêté fixant les contrôles techniques de radioprotection et les contrôles de l'efficacité des moyens techniques de radioprotection ainsi que les modalités de réalisation de ces contrôles, conformément aux dispositions prévues par l'article 26 du projet de décret relatif à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.

En rappelant, les fondements, l'objet, les références, le champ d'application, et le contenu de ce texte, M. JAFJAF a également présenté la méthodologie adoptée et les principales modalités et conditions de mise en œuvre desdits contrôles. Ce projet n'a pas soulevé de remarques particulières.

#### **VII. Septième PARTIE : Présentation du Projet de prescriptions techniques relatives au contenu minimal du rapport annuel des organismes techniques agréés pour la mesure de l'activité volumique du radon dans l'air**

Mlle. Fadoua HATIMI, Ingénieur au département de Sûreté Radiologique et Protection de l'Environnement a procédé à la présentation du projet prescriptions techniques relatives au contenu minimal du rapport annuel des organismes techniques agréés pour la mesure de l'activité volumique du radon dans l'air, dont l'objet est de donner les orientations quant à la rédaction du rapport annuel d'intervention desdits organismes agréés, particulièrement les axes principaux à développer dans ce dernier.

Après avoir présenté la méthodologie suivie pour son élaboration, le processus de concertation en application de la stratégie de mise à niveau du cadre réglementaire, et les fondements juridiques du projet au niveau des projets de textes pris pour l'application de la loi n°142-12, Mlle. HATIMI a cité les normes internationales utilisées comme base du projet de prescriptions techniques ainsi que les modèles de référence, et a procédé à la présentation du contenu du projet de prescriptions techniques. Ce dernier n'a pas suscité de remarque particulière.

#### **VIII. Huitième PARTIE : Présentation du Projet d'arrêté relatif à la maintenance et au contrôle de qualité des appareils ou sources de rayonnements ionisants à usage médical**

M. Zakaria TAHIRI, Chef de service au département de Sûreté Radiologique et Protection de l'Environnement a procédé à la présentation du projet d'arrêté susmentionné, dont l'objet est de définir d'une part, la liste des appareils ou sources de rayonnements ionisants à usage médical soumis à l'obligation de maintenance et de contrôle de qualité interne et externe, et d'autre part, les modalités ainsi que les exigences encadrant ces contrôles et maintenance en fonction des appareils ou des sources de rayonnements ionisants.

Les fondements du projet au niveau de la loi 142-12 et du projet de décret relatif à l'utilisation des rayonnements ionisants à des fins médicales ont été cités ainsi que les références internationales utilisées, notamment les normes de l'AIEA et la réglementation européenne. Après avoir présenté la méthodologie d'élaboration suivie, M. Zakaria TAHIRI a procédé à la présentation des principales parties du texte, à savoir :

1. Dispositions générales ;
2. Maintenance des appareils ou sources de rayonnements ionisants à usage médical ;
3. Contrôle de qualité des appareils ou sources de rayonnements ionisants à usage médical ;
4. Audit externe du contrôle de qualité interne.

Les remarques et questions soulevées lors de la réunion sont indiquées dans la matrice ci-jointe.

#### **IX. Neuvième PARTIE : Présentation du Projet des Prescriptions techniques sur l'approche d'analyse déterministe applicable aux réacteurs de recherche**

Conformément à l'ordre du jour, Madame Jihane El Mabtoul, ingénieur au département sûreté nucléaire et gestion des déchets radioactifs a présenté le projet des Prescriptions techniques sur l'approche d'analyse déterministe applicable aux réacteurs de recherche.

#### **X. Dixième PARTIE : Présentation du Projet d'Arrêté relatif au contenu et la forme du rapport définitif des réacteurs de recherche**

Conformément à l'ordre du jour, Monsieur Reda ELHOUR, ingénieur au département sûreté nucléaire et gestion des déchets radioactifs, a présenté le projet d'Arrêté relatif au contenu et la forme du rapport définitif des réacteurs de recherche

#### **XI. Onzième PARTIE : Présentation du Projet des Prescriptions techniques relatives au programme de maintenance applicable au réacteur de recherche**

Conformément à l'ordre du jour, Monsieur Youness ESSERHIR ELFASSI, cadre au département sûreté nucléaire et gestion des déchets radioactifs, a présenté le Projet de prescriptions techniques relatives au programme de maintenance des réacteurs de recherche.

Les remarques soulevées par le représentant de l'ONEE sur le projet des prescriptions techniques relatives au programme de maintenance applicable au réacteur de recherche sont :

- L'ajout des définitions des termes : maintenance, essais de surveillance, inspection en service. Ces termes ont été définis au niveau de la dernière version du texte.

- La maintenance comprend-elle tous les structures, systèmes et composants ou bien seulement s ceux important pour la sûreté. Le programme de maintenance comprendra tous les SSCs.

## **XII. Douzième PARTIE : Présentation du Projet des Prescriptions techniques relatives au programme de la gestion de vieillissement des réacteurs de recherche**

Conformément à l'ordre du jour, Monsieur BEN ABDELHADI Driss a présenté le dernier texte réglementaire qui est un projet des prescriptions techniques relatives au programme de la gestion de vieillissement des réacteurs de recherche

Il a été noté la réception des remarques de l'ONEE et du CNESTEN sur les textes réglementaires relatifs à la sûreté nucléaire, ces remarques ont été consolidées au niveau de la matrice ci-jointe.